

Question orale de Fatiha Saidi, Sénatrice PS, à Didier Reynders, Ministre des Finances, concernant le Service des créances alimentaires (Secal)

Monsieur le Ministre,

Il nous est revenu que le Secal traverse actuellement une phase difficile. Pour rappel, le Secal est un service de l'administration des finances qui avance les pensions alimentaires impayées aux mamans en difficulté financière. Il se charge ensuite de récupérer les créances alimentaires auprès du débiteur. Par ces transactions, le Secal participe à la lutte contre la paupérisation des familles monoparentales.

De prime abord, l'évaluation du travail du Secal est encourageante : le nombre de dossiers traités en augmentation constante : 27.000 en 2010, soit deux fois plus qu'en 2006. Cependant, cet enthousiasme statistique doit être tempéré.

En effet, 92% des débiteurs ne réagissent pas aux demandes de remboursement du Secal. Or, débiteurs et créanciers doivent rétrocéder un pourcentage des sommes recouvrées afin d'assurer ses frais de fonctionnement. Le Secal fait donc aujourd'hui face à un arriéré tellement colossal qu'il est menacé de disparition.

Quelles sont les mesures qui ont été prises ou peuvent être prises pour augmenter le taux de remboursement par les débiteurs ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Fatiha Saidi